

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-110

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU ET IMPOSANT UNE
TAXE SPÉCIALE POUR LE PAIEMENT DE CES TRAVAUX**

CONSIDÉRANT QU'un affaissement de la chaussée a été constaté sur le chemin du Lac-de-la-Grise en bordure de l'immeuble portant le numéro civique 550 Chemin du Lac-de-la-Grise formé des lots 29A-357 et 28A-732 Rang 5 Canton Beresford du cadastre officiel Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, dans la circonscription foncière de Terrebonne (matricule 4004-01-2545-0-000-0000);

CONSIDÉRANT QUE suite à une inspection visuelle de la firme d'ingénierie *Équipe Laurence*, une défaillance majeure de la structure du conduit du ponceau a été constatée;

CONSIDÉRANT QUE des travaux temporaires ont été réalisés afin de limiter les dommages;

CONSIDÉRANT QUE selon le rapport émis par la firme d'ingénierie *Équipe Laurence* le ponceau doit être remplacé le plus rapidement possible;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont nécessaires afin de permettre l'accès à l'immeuble ci-avant décrit et situé en bordure de ce ponceau;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux bénéficieront exclusivement à l'immeuble portant le numéro de lot ci-devant mentionné ayant accès au Chemin public par ce ponceau situé dans l'assiette dudit chemin;

CONSIDÉRANT QUE l'assumption des coûts des ponceaux est, conformément au *Règlement de construction 2013-057*, à la charge des propriétaires concernés;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de prévoir une taxe spéciale au propriétaire concerné;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du 10 juin 2019;

PAR CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller David Lisbona
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : OBJET

La Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac décrète, par le présent règlement, l'exécution des travaux de remplacement du ponceau incluant les travaux d'asphaltage nécessaires en bordure de l'immeuble portant le numéro civique 550 Chemin du Lac-de-la Grise formé des lots 29A-357 et 28A-732 Rang 5 Canton Beresford du cadastre officiel Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, dans la circonscription foncière de Terrebonne (matricule 4004-01-2545-0-000-0000), le tout tel qu'établi au sommaire des coûts daté du 5 juin 2019 ainsi qu'aux soumissions de *Le Roy du Pavage et fils inc.*, datée du 3 et 5 juin 2019, lesquels sont jointes sous l'«Annexe 1» du présent règlement, pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3 : DÉPENSES

Aux fins du présent règlement, le Conseil autorise, relativement à l'exécution des travaux décrétés par celui-ci, une dépense n'excédant pas **5 347,49 \$** incluant les taxes, telle que plus amplement détaillée au sommaire des coûts et des soumissions, joint au présent règlement sous l'«Annexe 1».

ARTICLE 4 : VERSEMENTS

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé en trois (3) versements, sur l'immeuble imposable portant le numéro civique 550 Chemin du Lac-de-la Grise formé des lots 29A-357 et 28A-732 Rang 5 Canton Beresford du cadastre officiel Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, dans la circonscription foncière de Terrebonne (matricule 4004-01-2545-0-000-0000) et montré au plan joint au présent règlement sous l'« Annexe 2 », une compensation selon les modalités suivantes :

- | | |
|--|-------------|
| 1) Au plus tard le 15 septembre 2019 : | 1 782.50 \$ |
| 2) Au plus tard le 15 janvier 2020 : | 1 782,50 \$ |
| 3) Au plus tard le 15 mai 2020 : | 1 782,49 \$ |

ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(Original signé)

Daniel Charrette
Maire

(Original signé)

Josiane Alarie
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Avis de motion : 10 juin 2019
Projet de règlement : 10 juin 2019
Adoption : 8 juillet 2019
Affichage : 9 juillet 2019
Entrée en vigueur: 9 juillet 2019
Réalisation des travaux : 10 juillet 2019

ANNEXE 1

Sommaire des coûts

COUT DES TRAVAUX	
Remplacement du ponceau	2 815,00 \$
Travaux d'asphaltage	1 836,00 \$
Sous-total	4 651,00 \$
Taxe sur les produits et services (TPS):	232,55 \$
Taxe de vente du Québec (TVQ):	463,94 \$
TOTAL À TAXER	5 347,49 \$

Ce 5, du mois de juin 2019

Madame Josiane Alarie
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Soumissions de
Le Roy du Pavage et fils inc.

SOUSSION

Soumission #208, 3 juin 2019



LE Roy du Pavage et fils inc.

5500, chemin Renaud
Sainte-Agathe-Monts (Québec)
J8C 2Z8
info@leroydupavage.com
(819) 326-1630
RBQ 5740-0962-01
www.leroydupavage.ca

Soumission pour:

Ivry-sur-le-Lac,
Municipalité Ivry sur le lac
Bur: 81932123323701
601 chemin de la Gare
Ivry-sur-le-Lac (Québec)
J8C 2Z8

Projet:

Projet chemin du lac de la grise
601 chemin de la Gare
Ivry-sur-le-Lac (Québec)
J8C 2Z8

Statut:

En attente d'approbation

Item	Quantité	Coût unitaire	Coût total
Patch 550 Chemin du Lac-de-la-Grise 3 m x 18 m	54	34,00\$	1 836,00\$

En signant cette soumission celle-ci devient automatiquement un contrat. Prix sujets à changement selon l'augmentation des coûts du bitume. (basé sur \$ 890,00 la tonne) Toutes quantités et mesures excédentaires seront facturées en surplus. Conditions de paiement : Facturation progressive selon l'exécution des travaux. Payable sur réception de la facture sans aucune retenue. Intérêt de 24 % l'an (2 % par mois) sur tout compte passé dû. Tout permis au frais du propriétaire. Travaux de dynamitage et arpentage en sus.

Soumission valide pour 30 jours

Total avant taxes	1 836,00\$
TPS (5%) 713591097 RT 0001	91,80\$
TVQ (9.975%) 1224756841 TQ 0001	183,14\$
Total	2 110,94\$



Soumission # 209-2

Le 5 juin 2019

Par courriel : DirectionGenerale@ivry-sur-le-lac.qc.ca

SOUSSION

Projet Municipalité Ivry sur le lac Pour faire suite à votre demande, il nous fait plaisir de vous soumettre notre prix concernant les travaux à exécuter au projet indiqué plus haut.

Nos travaux incluent :

- Main d'œuvre et travaux avec pelle
- Changement du Ponceau 550 chemin du Lac de la grise 320 KPA 24 x20
- Remblais 0 ¾ +/- 40tonnes
- Pierre 2 à 4 pour fausset +/-2 tonnes
- Ajout de membrane géotextile
- Compaction de la surface granulaire

Autres détails sur les travaux :

Soumission valide 30 jours.

En signant cette soumission celle-ci devient automatiquement un contrat.

Toutes quantités et mesures excédentaires seront facturées en surplus.

Conditions de paiement : Facturation progressive selon l'exécution des travaux.

Payable sur réception de la facture sans aucune retenue.

Intérêt de 24 % l'an (2 % par mois) sur tout compte passé dû. Tout permis au frais du propriétaire. Travaux de dynamitage et arpentage en sus

Total avant taxes : 2 815.00\$
TPS : 140.75\$
TVQ : 280.80\$
TOTAL : 3 236.55\$

ANNEXE 2
Plan

